



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROMBAS

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRETE N° 125/2025

En date du 12 août 2025

portant sur la réglementation de la
circulation des véhicules,
le 20 septembre 2025
dans diverses rues de ROMBAS
à l'occasion de la course pédestre

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROMBAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22-13
et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de la course pédestre du samedi 20 septembre 2025,
organisée par l'Association "Tout commence à 'Est", sise 44 Cours Leopold 54000
NANCY, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules, pour des raisons de
sécurité, dans diverses rues de la localité,

.../..

.../...

Arrêté N° 125/2025 en date du 12/08/2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

En raison de la course pédestre du samedi 20 septembre 2025, organisée par l'Association "Tout commence à 'Est", la circulation sera réglementée dans les rues empruntées par les coureurs, à savoir :

- Fil bleu, Rue de la Gare, Rue Raymond Mondon, Rue de Villers, Rue de la Paix, Place de l'hôtel de Ville, Rue de Versailles, Allée du Gai Logis, Rue du Général de Gaulle, Rue Foch, Rue de Metz, Passage de la Marne, Rue de la Marne, Rue du 8 mai 1945, Rue de l'Usine, Rue Poincaré.
- Une autorisation exceptionnelle est donnée aux véhicules de la course d'emprunter le Fil Bleu sur le ban de la commune de Rombas,
- **Le temps de la course, la circulation des véhicules sera interdite** : Rue du 8 Mai 1945 – Passage de la Marne – Rue de la Marne et Rue de Metz (de l'intersection Rue de Metz/Rue de la Marne à l'intersection Rue de Metz/Rue Poincaré. La circulation des véhicules se fera donc par les rues Foch et Poincaré pour aller en direction d'AMNEVILLE en venant du centre-ville et vice-versa.

La signalisation adéquate sera mise en place par les organisateurs.

Et ce, de 13 h 00 à 18 h 00.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté transmis à :

- ◆ Association "Tout commence à 'Est", 44 Cours Leopold 54000 NANCY, pétitionnaire,
- ◆ Ateliers Municipaux Rue des Artisans 57120 ROMBAS,
- ◆ Commissariat de Police d'HAGONDANGE,
- ◆ Monsieur le responsable de la Police Municipale.

Chargés, chacun en qui ce le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ROMBAS, le 18 août 2025



Pour le Maire,
Lionel FOURNIER,

L'Adjoint délégué,
Joël DUMON.